



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2010

Date de convocation : 29-11-2010

Date d'affichage : 29-11-2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 21 Absents excusés et représentés : 7
Absent : 1

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX DECEMBRE à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARRESON, Maire.

PRESENTS

Raymond CHARRESON, Béatrice WILLEM, Eladio CRIADO, Véronique BASTIDE, Bruno MARCILLAUD, Philippe LELIEVRE, Patricia MELMI, Antoine BRUNO, Catherine DUQUESNE, Josiane FANTOU, Isabelle BARBERA, Jawad HAJJAR, Karine SEGRESTIN, Olivier TEILHET, Louisa HADJIDJ, Danièle CASSIN, Pierre-Alain SIMON, Philippe CROQ, Véronique JNIOUI, Véronique DARMON, Jean DHELENS

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

Jean-Claude MORGANT a donné procuration à Isabelle BARBERA,
Pierre GUERREIRO a donné procuration à Béatrice WILLEM,
Gislaine YVINEC a donné procuration à Josiane FANTOU,
Madeleine LE GALLOU a donné procuration à Catherine DUQUESNE,
Sylvie DREYFUS a donné procuration à Patricia MELMI,
Xavier CASALTA a donné procuration à Jawad HAJJAR,
James TAÏB a donné procuration à Danièle CASSIN

ABSENT

Patrick LEROY

SECRETAIRE DE SEANCE

Karine SEGRESTIN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2010

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 4 novembre 2010.

Approuvé à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Des décisions ont été remises aux conseillers municipaux. Elles concernent :

10.082	Tarifs des séjours hiver et printemps 2011
10.083	Organisation d'un séjour linguistique en Angleterre
10.084	Marché de menuiseries bois 2010 – Avenant n° 1
10.085	Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage – Mise en place d'une délégation de service public d'assainissement
10.086	Mission d'étude et d'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement
10.087	Contrat d'assistance et de maintenance pour les logiciels microgéographix, Géo-urba et publicadastre
10.088	Organisation des classes de découverte pour l'année 2011 pour les élèves des écoles de la Ville
10.089	Placement de Trésorerie au Trésor Public
10.090	Marché de location, d'entretien et de maintenance d'un sanitaire public à entretien automatique à la colline cacao
10.091	Tarifs des séjours hiver et printemps 2011
10.092	Spectacle « 1, 2, 3... maison » le samedi 27 novembre 2010
10.093	Activité Théâtre à l'école élémentaire des Antes – Convention avec la Maison des Jeunes de Fresnes

URBANISME

1. ACQUISITION DE LA PROPRIETE AU 50 RUE DU MARCHE

Le Conseil municipal

Décide d'acquérir de Monsieur et Madame SAVIDAN, la parcelle M28, d'une superficie de 1 038 m² pour un montant de 240 000 €.

Demande à Monsieur le Maire d'engager la procédure d'acquisition avec le notaire en charge de la vente.

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette acquisition amiable.

Voté à l'unanimité

2. SERVITUDES DE PASSAGE - VILLE PAX-PROGRES-PALLAS/DOMAXIS

Le Conseil municipal

Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention de servitude au profit de la Ville de Rungis et réciproquement au profit de la société PAX-PROGRES-PALLAS devenue DOMAXIS propriétaire de la parcelle J49 concernant les parcelles contiguës cadastrées J79, J49 et J62.

Cet acte de servitude comprendra notamment des servitudes de vues, des servitudes de passages, des servitudes d'issu de secours, des servitudes de réseau d'assainissement ainsi que des servitudes de tour d'échelle.

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants et s'y afférant.

Voté à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL

3. ADHESION DE LA COMMUNE DE BROU-SUR-CHANTEREINE (SEINE ET MARNE) AU SIGEIF

Le Conseil municipal

Approuve la délibération du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France portant sur l'adhésion de la Commune de Brou-sur-Chantereine (Seine et Marne).

Voté à l'unanimité

4. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE

Le Conseil municipal

Décide de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2010	Nombre de postes Créés	Effectif au 06.12.2010
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	1	2

Voté à l'unanimité

5. CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE

Le Conseil municipal

Décide de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe.

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2010	Nombre de postes Créés	Effectif au 06.12.10
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	14	1	15

Voté à l'unanimité

6. CREATION DE QUATRE POSTES D'ANIMATEUR

Le Conseil municipal

Décide de créer quatre postes d'animateur.

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2010	Nombre de postes Créés	Effectif au 06.12.2010
Animateur	4	4	8

Voté à l'unanimité

7. REMUNERATION DU PERSONNEL COMMUNAL PRIME ANNUELLE 2011

Le Conseil municipal

Décide de porter à 1417 € (mille quatre cent dix sept euros) la prime annuelle pour l'année 2011 allouée au personnel de la commune de Rungis.

Dit que le montant de la dépense est inscrit au budget primitif 2011.

Voté à l'unanimité

FINANCES

8. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2010 A L'US RUNGIS

Le Conseil municipal

Fixe le complément de la subvention 2010 à 10 000 €.

Dit que les crédits sont prévus au BP 2010 imputation 65-6574-040.

Voté à l'unanimité

9. GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'AFTAM POUR LE FINANCEMENT D'UNE CONSTRUCTION D'UN EHPAD

Le Conseil municipal décide

Accord du garant

Le garant accorde sa garantie pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100% (quotité garantie), augmenté de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par l'emprunteur dont les principales caractéristiques sont définies à l'article 2.

Principales caractéristiques du prêt

Le prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une tranche d'amortissement.

MONTANT, DURÉE ET OBJET DU PRÊT

Montant du prêt	: 5 274 099,00EUR
Durée du prêt	: 32 ans maximum
Objet du prêt	: Financer en PLS l'EHPAD de RUNGIS.

PHASE DE MOBILISATION

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche d'amortissement constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée	: 24 mois maximum
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation

Taux d'intérêt	: 2,35 % annuel ou 2.33% trimestriel. Le taux est corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A
-----------------------	---

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours

Echéances d'intérêts : périodicité annuelle ou trimestrielle

TRANCHE D'AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE INDEXEE SUR LE LIVRET A

Cette tranche d'amortissement obligatoire est mise en place en une seule fois à l'issue de la phase de mobilisation par arbitrage automatique à partir de l'encours en phase de mobilisation.

Montant de la tranche d'amortissement	: 5 274 099,00EUR
Durée d'amortissement	: 30 ans
Taux d'intérêt	: égal à la moyenne arithmétique du taux observé pour chacun des quatre trimestres au cours de la période d'intérêts, chaque taux étant égal à 2,35 % annuel ou 2.33% trimestriel, corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A
<i>Base de calcul des intérêts</i>	: mois forfaitaires de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement : périodicité annuelle ou trimestrielle

Echéances d'intérêts : périodicité annuelle ou trimestrielle

Mode d'amortissement : progressif

Remboursement anticipé : autorisé avec une indemnité proportionnelle de 3,00 % du montant du capital remboursé par anticipation

GARANTIE

Garantie collectivité locale	:
<i>Garant</i>	: COMMUNE DE RUNGIS
<i>Quotité garantie</i>	: capital prêté à hauteur de 100,00 %, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires.

COMMISSION

Commission d'engagement : 0.20 % du montant du prêt

Déclaration du garant

Le garant déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie , à la division du risque et au partage du risque.

Appel de la garantie

Au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place à première demande du prêteur adressée par lettre missive.

Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal du garant est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir entre Dexia crédit Local et l'emprunteur, et est habilité(e) à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet .

Voté à la majorité

10. APPROBATION DES CONVENTIONS CAF - VILLE POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS AYANT POUR OBJET LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil municipal

Approuve les termes des deux conventions, soit l'attribution d'une subvention de 279 250 €.

Autorise le Maire à signer les conventions et tous les documents faisant référence à cette affaire

Voté à l'unanimité

11. AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES RELATIVES A L'INVESTISSEMENT 2011

Le Conseil municipal

Autorise le maire à engager et à mandater, avant le vote du budget primitif 2011, des dépenses relatives à l'investissement 2011 pour un montant de 3 267 000 €.

Voté à l'unanimité

12. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 1ER VERSEMENT 2011

Le Conseil municipal

Décide d'attribuer aux associations désignées ci-dessous un acompte sur la subvention municipale 2011 selon les modalités suivantes :

Imputation	Libellé	Montant
65-6574-830	Amicale des jardiniers de Rungis	1 000 €
65-657362-520	CCAS	60 000 €
65-6574-020	ARAM	30 000 €
65-6574-30	Les Parasols – Maison pour Tous	250 500 €
65-6574-313	Arc-en-Ciel	450 000 €
65-6574-313	Les Comédiens des Fontaines d'Argent	4 000 €
65-6574-33	La Compagnie lyrique des Sources de Cristal	3 500 €
65-6574-40	AMAR	150 000 €
65-6574-40	Rungis Basket-Ball	13 000 €
65-6574-40	Pétanque Rungissoise	4 000 €
65-6574-40	Union Sportive de Rungis	52 000 €
65-6574-520	Nouro té wouté	5 500 €
65-6574-40	Tennis Club de Rungis	20 000 €
65-6574-40	Futsal	2 500 €
65-6574-33	Comité des Fêtes	23 000 €
TOTAL		1 069 000 €

Dit que le montant de **1 069 000 euros** sera repris au budget primitif 2011.

Voté à l'unanimité

CULTURE

13. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE RESIDENCE AVEC L'ASSOCIATION "ORCHESTRE DES CONCERTS LAMOUREUX"

Le Conseil municipal

Décide de conclure l'avenant n° 1 à la convention avec l'Association Orchestre des concerts Lamoureux afin de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention annuelle que la commune verse à cette association.

Approuve l'avenant n° 1 qui précise l'organisation de la saison 2010-2011

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ci-dessus désigné.

Voté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

14. AVIS CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT"

Le Conseil municipal

Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation souscrite par AVENANCE ENSEIGNEMENT et SANTE en vue d'augmenter sa capacité de production, située à FRESNES – 12-16, avenue de Stalingrad – dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Voté à l'unanimité

TRAVAUX

15. CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DU LIEUDIT DE LA "CROIX ROUGE" A RUNGIS

Le Conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement des travaux d'aménagement du carrefour du lieudit de la « Croix Rouge » à Rungis avec le Département ainsi que tout acte afférent à cette affaire.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Rungis, le 6 décembre 2010

Le Maire,



Raymond CHARRESSON